

GRILLE DES COTISATIONS DES MEMBRES ADHÉRENTS 2024

Approuvée lors de l'Assemblée générale des adhérents du 30 janvier 2024

TYPE DE COTISATION	MONTANT (HT)
Droit d'Entrée	20 € par salarié
Cotisation Annuelle	89 € par salarié
Absence non excusée (*)	55 € par salarié
Majoration droit d'entrée et de cotisation suite à radiation pour non-paiement	100%
Majoration droit d'entrée et cotisation si adhésion 2 ans après l'emploi du 1^{er} salarié	100 %

(*) cf règlement intérieur en vigueur pour les modalités de facturation